

# Plan de découpage en zones

Plan à l'échelle 1/4 500 ème

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2020



### Eléments cadastraux

- Section
- Parcelle
- Bâti

### Zones

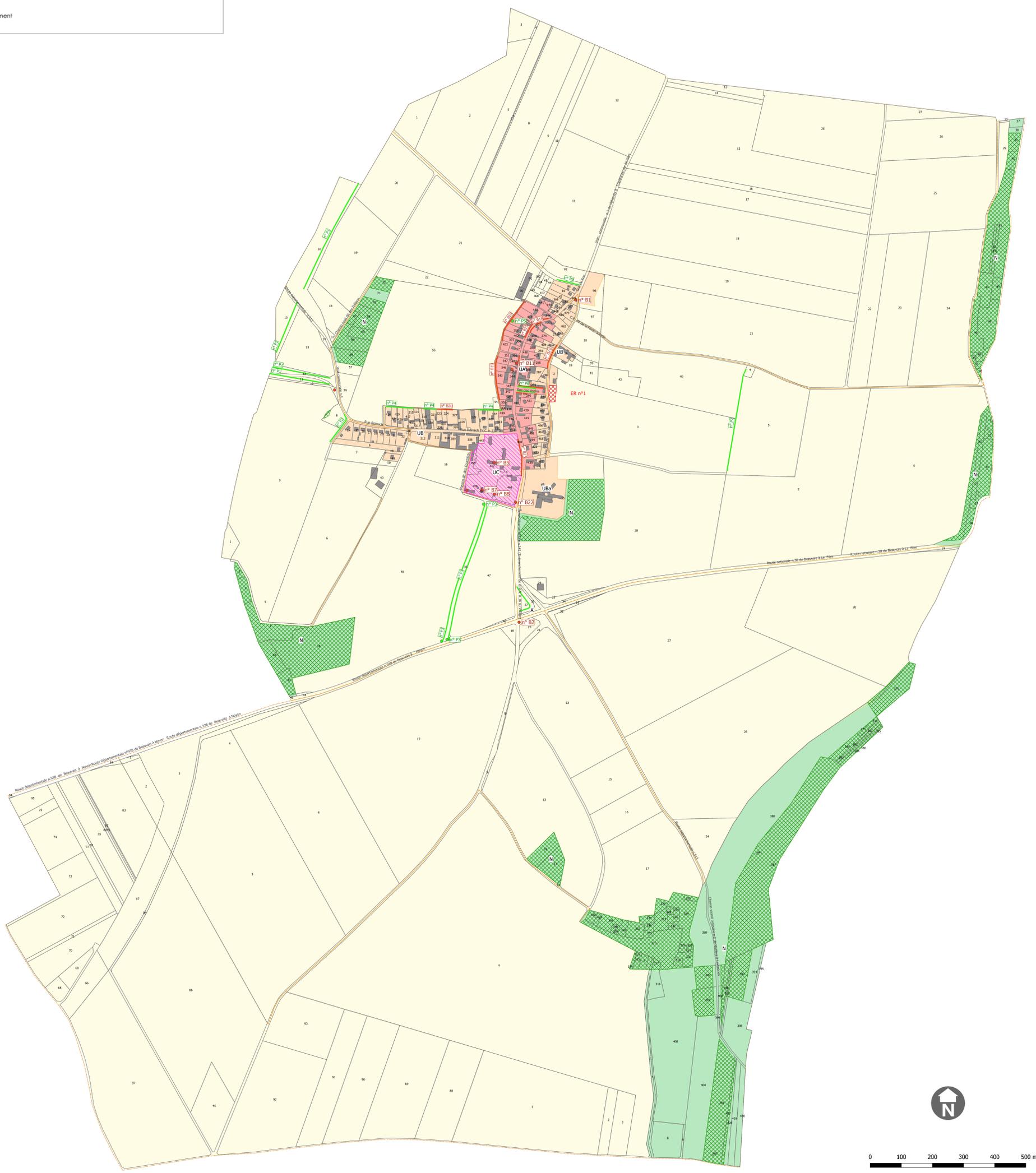
- UA : Urbaine correspondant au centre ancien traditionnel
- UB : Urbaine correspondant aux extensions urbaines plus récentes
- UC : Urbaine correspondant au domaine du Château
- N : Naturelle et forestière
- A : Agricole

### Prescriptions

- Espaces Boisés Classés (EBC) (art. L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

### Eléments classés (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Eléments linéaires
  - n° B1 : Eléments bâtis linéaires (murs, façades...)
  - n° P1 : Eléments naturels linéaires (haies, alignements d'arbres...)
- Eléments ponctuels
  - n° B1 : Eléments bâtis ponctuels (calvaires, bâtiments...)
  - n° P1 : Eléments naturels ponctuels (arbres isolés...)



# Plan de découpage en zones

Plan à l'échelle 1/1 200 ème

### Éléments cadastraux

-  Section
-  Parcelle
-  Bâti

### Zones

-  UA : Urbaine correspondant au centre ancien traditionnel
-  UB : Urbaine correspondant aux extensions urbaines plus récentes
-  UC : Urbaine correspondant au domaine du Château
-  N : Naturelle et forestière
-  A : Agricole

### Prescriptions

-  Espaces Boisés Classés (EBC) (art. L113-1 du Code de l'Urbanisme)
-  Emplacement réservé (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)
-  Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

### Éléments classés (articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

#### Éléments linéaires

-  n° B1 : Éléments bâtis linéaires (murs, façades...)
-  n° P1 : Éléments naturels linéaires (haies, alignements d'arbres...)

#### Éléments ponctuels

-  n° B2 : Éléments bâtis ponctuels (calvaires, bâtiments...)
-  n° P2 : Éléments naturels ponctuels (arbres isolés...)

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2020

ATER Environnement

